

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/12/2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : CURZATE FUNGICIDE
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.
CALGARY AB, T2P 1M4
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852
Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC
1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Fongicide
Restrictions d'utilisation : Ne pas utiliser le produit à d'autres fins que celles spécifiées ci-dessus.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4
Sensibilisation de la peau : Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :  

Mot indicateur : Attention

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 04/12/2022

Déclarations sur les risques : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 Éviter de respirer les poussières.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:
P405 Garder sous clef.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers
Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Cymoxanil	Cymoxanil	57966-95-7	60
Sucrose	Sucrose	57-50-1	$\geq 10 - < 20$ *
Alkylnaphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt	Alkylnaphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt	68425-94-5	$\geq 3 - < 10$ *
Silice fumée	Silice fumée	112945-52-5	$\geq 1 - < 3$ *
Fumaric acid	Fumaric acid	110-17-8	$\geq 1 - < 3$ *
Reste	Reste	Non attribuée	> 1

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 04/12/2022

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux** : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.
 En cas d'urgences médicales relativement à ce produit, appeler sans frais au 1-888-226-8832. Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.
- En cas d'inhalation** : Amener la victime à l'air libre.
 Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.
 Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- En cas de contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
 Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
 Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- En cas de contact avec les yeux** : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes.
 Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
 Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- En cas d'ingestion** : En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.
 Faire boire un verre d'eau, à petites gorgées, à la personne si elle peut avaler.
 NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
 Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés** : Le contact avec les yeux peut provoquer les symptômes suivants:
 Conjonctivite.
 Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants :
 Irritation locale
 L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants :
 Rhinite
 L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants :
 Troubles digestifs
 Nausée
 Diarrhée
 Vomissements
- Avis aux médecins** : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié** : Eau pulvérisée
 Mousse résistant à l'alcool

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 04/12/2022

- Moyens d'extinction inadéquats : Poudre chimique d'extinction
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
 L'application de mousse libérera d'importantes quantités d'hydrogène gazeux qui peut se retrouver emprisonné sous la nappe de mousse.
 Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
 Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
 Oxydes d'azote (NOx)
 Oxydes de carbone
- Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas laisser l'agent extincteur entrer en contact avec le contenu du conteneur. La plupart des agents extincteurs provoqueront un dégagement d'hydrogène. Retirer les contenants non endommagés de la zone d'incendie s'il est sécuritaire de le faire
 Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
 Évacuer la zone.
 Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
 Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
 Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
 Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate.
 Éviter la formation de poussière.
 Éviter l'inhalation de la poussière.
 Utiliser un équipement de protection personnelle.
 Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
 Éviter tout déversement dans l'environnement.
 Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
 Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
 Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 04/12/2022

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
 Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.
 Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
 Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
 Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
 Éviter la formation de particules inhalables.
 Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
 Ne pas fumer.
 A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
 Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
 Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.
 Ne pas avaler.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Éviter le contact avec les yeux.
 Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
 Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 Garder dans des contenants proprement étiquetés.
 Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Matières à éviter : Oxydants forts
 Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 04/12/2022

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Sucrose	57-50-1	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière inhalable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
Silice fumée	112945-52-5	TWA	10 mg/m3	ACGIH
		VEMP (poussière respirable)	6 mg/m3	CA QC OEL
Fumaric acid	110-17-8	TWA	10 mg/m3	Dow IHG

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsqu'il y a un risque d'exposition par l'air au-delà des valeurs limites applicables, porter une protection respiratoire approuvée avec une cartouche poussière/brouillard. Veiller à une ventilation adéquate.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps : Chaussures et chaussettes
 Chemise à longues manches et pantalons longs.
 Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:
 L'EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon les programmes de gestion provinciaux et territoriaux et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:
 Combinaison portée sur une chemise à manches longues et des pantalons longs
 Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 04/12/2022

- Mesures de protection : quelle matière imperméable
 Chaussures et chaussettes
 : Utilisez ce produit conformément à son étiquette.
 Éliminer les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été trempés ou hautement contaminés avec ce produit.
 Ne pas les réutiliser.
 Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude.
 Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac.
 Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : solide, granules
- Couleur : brun
- Odeur : très faible
- Seuil de l'odeur : non établi(e)
- pH : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point de congélation : Sans objet
- Point/intervalle d'ébullition : Sans objet
- Point d'éclair : Sans objet
- Taux d'évaporation : Sans objet
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Sans objet
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Sans objet
- Pression de vapeur : Sans objet
- Densité de vapeur relative : Sans objet
- Densité relative : Donnée non disponible
- Densité : Donnée non disponible
- Masse volumique apparente : 768 kg/m³

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/12/2022

Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: dispersable
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Sans objet
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Sans objet
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Inconnu.
Conditions à éviter	: Inconnu.
Produits incompatibles	: Acides forts Bases fortes
Produits de décomposition dangereux	: Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat, mâle et femelle): 433 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.0 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Composants:**Cymoxanil:**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): 960 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 5 mg/l Durée d'exposition: 4 h

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/12/2022

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Sucrose:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Alkylnaphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4,500 mg/kg

Silice fumée:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 10,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Fumaric acid:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 10,700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.306 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: La valeur CL50 est supérieure à la concentration maximale atteignable.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 20,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau**Produit:**

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:**Sucrose:**

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Alkylnaphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/12/2022

Lésion/irritation grave des yeux**Produit:**

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Composants:**Sucrose:**

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Alkylnaphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

Fumaric acid:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Produit:**

Type d'essai : Essai de maximisation
Espèce : Cobaye
Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Composants:**Cymoxanil:**

Espèce : Cobaye
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Fumaric acid:

Espèce : Cobaye
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagenécité de la cellule germinale**Composants:****Cymoxanil:**

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Sucrose:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les résultats d'études de toxicologie génétique in vitro n'ont pas été concluants., Les résultats d'études de toxicologie génétique sur les animaux n'ont pas été concluants.

Silice fumée:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 04/12/2022

Fumaric acid:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

Cymoxanil:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Fumaric acid:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Cymoxanil:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Susceptible d'être toxique pour la reproduction chez les humains
 N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Fumaric acid:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
 N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

Sucrose:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Alkyl naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Silice fumée:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Fumaric acid:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/12/2022

Toxicité à dose répétée**Composants:****Cymoxanil:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Sang
Thymus.

Silice fumée:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

Fumaric acid:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Toxicité par aspiration**Produit:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:**Cymoxanil:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Alkyl naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Silice fumée:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Fumaric acid:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 35 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 10.7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/12/2022

Composants:**Cymoxanil:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)): 13.5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 27 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EbC50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 0.35 mg/l
Point final: Biomasse
Durée d'exposition: 72 h
- Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 0.067 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente
- LOEC (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 0.15 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente
- Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC (*Eisenia fetida* (vers de terre)): < 500 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
Point final: mortalité
Méthode: Autres directives
- Toxicité pour les organismes terrestres : CL50 (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg
Durée d'exposition: 1 d
Point final: mortalité
- NOEC (*Apis mellifera* (abeilles)): 25 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 1 d
Point final: mortalité
- CL50 (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): 2,847 ppm
Durée d'exposition: 5 d
Point final: mortalité

Sucrose:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Essai en statique
Méthode: Méthode non spécifiée.

Silice fumée:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Danio rerio* (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Méthode non spécifiée.
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 04/12/2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Méthode: Méthode non spécifiée.
 Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Fumaric acid:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type d'essai: Essai en semi-statique
 Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (puce d'eau Daphnia magna): 212 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Type d'essai: Essai en semi-statique
 Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l
 Point final: Taux de croissance
 Durée d'exposition: 72 h
 Type d'essai: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 100 mg/l
 Point final: Taux de croissance
 Durée d'exposition: 72 h
 Type d'essai: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 300 mg/l
 Point final: Taux respiratoires.
 Durée d'exposition: 3 h
 Type d'essai: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Composants:

Cymoxanil:

Biodégradabilité : aérobique
 Inoculum: boue activée - Domestique - Non adaptée
 Concentration: 20 mg/l
 Résultat: Facilement biodégradable.
 Biodégradation: 11 %
 Durée d'exposition: 28 d
 Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
 Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

aérobique
 Inoculum: boue activée - Domestique - Non adaptée
 Concentration: 2 mg/l
 Résultat: Facilement biodégradable.
 Biodégradation: 14 %

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/12/2022

Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Sucrose:

ThOD : 1.12 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)
Produit sensibilisant: Radicaux OH
Concentration: 1,500,000 1/cm³
Constante de vitesse: 1.1479E-10 cm³/s
Méthode: Estimation

Silice fumée:

Biodégradabilité : Remarques: La biodégradation ne s'applique pas.

Fumaric acid:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 67.5 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****Cymoxanil:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.7 (20 °C)
pH: 7
Méthode: OECD Ligne directrice 107 ou Equivalente
BPL: oui
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Sucrose:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 3
Méthode: Estimation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

log Pow: -3.7 - -3.67
Méthode: Estimation
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Alkyl naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.

Silice fumée:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 04/12/2022

Fumaric acid:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons
 Coefficient de bioconcentration (BCF): 3
 Méthode: Estimation

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
 log Pow: 4.02
 Méthode: Directives du test 107 de l'OECD

Reste:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans les conditions actuelles d'utilisation, on ne doit raisonnablement pas s'attendre à des mouvements de produit à partir de la couche supérieure du sol.

Composants:

Cymoxanil:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 2.7 - 87.1

Sucrose:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 3.16
 Méthode: Estimation
 Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Silice fumée:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Fumaric acid:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 7.33
 Méthode: Estimation

Reste:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Autres effets néfastes

Composants:

Cymoxanil:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/12/2022

Sucrose:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Alkyl naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Silice fumée:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Fumaric acid:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: (Mise à jour: 07/27/2012, DJ)
Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Reste:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques

CURZATE FUNGICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04/12/2022	800080000252	Date de la première parution: 04/12/2022

du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN	:	UN 3077
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Cymoxanil)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 3077
Nom d'expédition	:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Cymoxanil)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	956
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	956

Code IMDG

No. UN	:	UN 3077
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Cymoxanil)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Polluant marin	:	oui
Remarques	:	Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	:	UN 3077
Nom d'expédition	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Cymoxanil)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Code ERG	:	171
Polluant marin	:	oui(Cymoxanil)

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/12/2022

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui sont répertoriés dans la liste extérieure des substances (LES) canadienne. Tous les autres composants sont sur la LIS canadienne.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 26284

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :
Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation.

DANGER POISON
IRRITE LES YEUX

MORTEL OU TOXIQUE SI INGÉRÉ
Toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

CURZATE FUNGICIDE

Version 1.0 Date de révision: 04/12/2022 Numéro de la FDS: 800080000252 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 04/12/2022

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
 CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
 CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
 CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
 Dow IHG : Dow IHG
 ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
 CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
 CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
 CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
 Dow IHG / TWA : Moyenne pondérée dans le temps

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 04/12/2022
 Format de la date : mm/jj/aaaa

CURZATE FUNGICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	04/12/2022	800080000252	Date de la première parution: 04/12/2022

Code du produit: GF-4175

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F